

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt, le trente juin**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Brika VACHER, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : M. Arnaud GINTRAC, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Arnaud GINTRAC en faveur de M. Alain HYOT, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE en faveur de M. Daniel LE MAO, M. Yannick CLEYRAT en faveur de M. Sébastien COURNIL, Mme Caroline LABORDE en faveur de Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Secrétaire : Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Aucune modification n'est apportée.

La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-023 : Opération d'investissement d'Eclairage Public- effacement EP Traversée Côté Ouest

La Commune de ANTONNE-ET-TRIGONANT est adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

– effacement EP Traverse Côté Ouest

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **44.543,42 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45,00 % de la dépense nette H.T, s'agissant de travaux de « Renouvellement – Solution LED ».

La commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La Commune d'ANTONNE-ET-TRIGONANT s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- donne mandat au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- approuve le dossier qui lui est présenté,
- s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de ANTONNE-ET-TRIGONANT
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-024 : Délibération désignation des représentants au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION (SDE).

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer les représentants communaux au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE), auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré sont désignés :

Titulaires : Mr COURNIL Sébastien - Mr GINTRAC Arnaud

Suppléants : Mr COUTY Philippe- Mr ROGATION Jérôme.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 10 juillet afin de désigner les délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2020-023 : Opération d'investissement d'Eclairage Public- effacement EP Traversée Côté Ouest

MA-DEL-2020-024 : Délibération désignation des représentants au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION (SDE).

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

| | | | |
|---|---|-------------------------|---|
| M. Daniel LE MAO (Président de séance) | | M. Alain HYOT | |
| Mme Stéphanie JALADIS | | M. Philippe COUTY | |
| M. Sébastien COURNIL | | M. Jean Luc PLANCHE | |
| M. Jérôme ROGATION | | Mme Laurence MEYNARD | |
| Mme Sophie ROUVEL | | Mme Brika VACHER | |
| Mme Sylvie DENIS-PALEM (Secrétaire de séance) | | M. Arnaud GINTRAC | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Alain HYOT) |
| Mme Virginie SIOSSAC MOULINE | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Daniel LE MAO) | M. Yannick CLEYRAT | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Sébastien COURNIL) |
| Mme Caroline LABORDE | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Sylvie DENIS-PALEM) | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Séance du 30/06/2020 clôturée à 18h45